

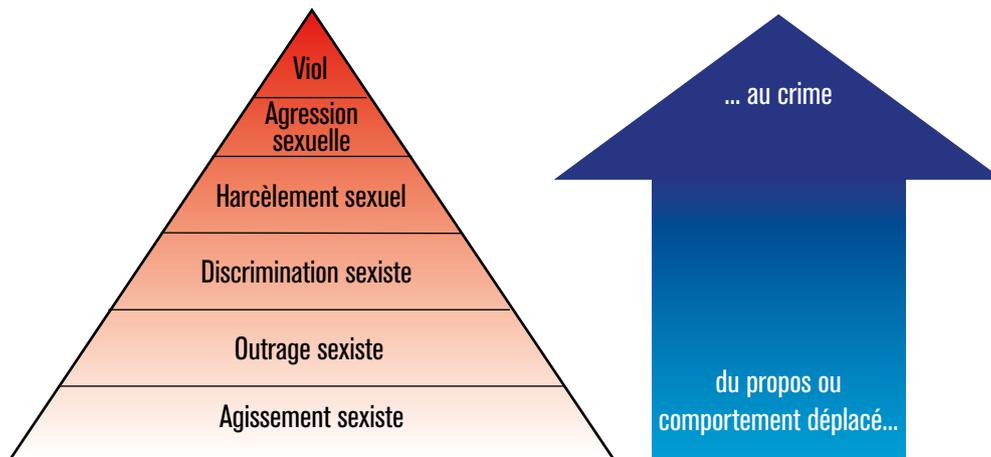
**LE 8 JANVIER, C'EST TOUJOURS
LA JOURNÉE INTERNATIONALE
DES DROITS DES FEMMES POUR FO**

**VIOLENCES SEXISTES & SEXUELLES AU TRAVAIL :
LES BONS REFLEXES**

8 femmes sur 10 déclarent avoir été victimes d'agissements sexistes au travail (Source : baromètre sexisme BVA 2021), ces faits intolérables concernent également les hommes, nous ne l'oublions pas. Au-delà des chiffres, l'agissement sexiste et le harcèlement sexuel sont l'affaire de tous et toutes, chacun et chacune pouvant être victime, témoin, auteur ou autrice. Dans cette lettre accompagnant la nouvelle année, FO a surtout voulu être pragmatique et vous donner quelques repères pour avoir les bons réflexes si vous êtes témoin ou victime de tels agissements.

Qu'est-ce qu'une violence sexiste ou sexuelle ?

Il en existe de 6 sortes, classées de la plus « banale » à la plus grave, en fonction des peines prévues par le Code du travail et le Code pénal.



Vous êtes victime ou témoin d'un comportement inapproprié ?

Comment agir face aux violences sexistes & sexuelles ?

Nous pouvons tous être concernés et nous pouvons tous agir pour dénoncer les comportements déviants. Les entreprises des IEG affichent, dans l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2019 – 2023, un message de « tolérance zéro » concernant toute dérive.

Nous pouvons agir à différents niveaux :

- Par la prévention et le changement des mentalités, en étant exemplaires dans nos propos et attitudes, en recadrant les personnes si je suis témoin, ou en se formant sur le sujet (des e-learning existent dans nos entreprises).
- Par la détection des violences sexistes et sexuelles autour de soi, en observant les signaux faibles (repli, changement de comportement...), en restant à l'écoute de ses collègues.
- Par l'accueil de la parole de la personne victime, sans a priori et avec bienveillance, en la rassurant et en mettant les bons mots sur sa situation et en l'orientant vers les bonnes personnes si elle (il) est d'accord.
- Le traitement de la situation de violences et son suivi relèvent de l'employeur.

Vous pouvez contacter les personnes suivantes :

En entreprise	À l'externe
<ul style="list-style-type: none">■ La médecine du travail ou les assistants sociaux■ Les référents harcèlement sexuel et agissements sexistes de l'employeur■ Les référents harcèlement sexuel et agissements sexistes du comité social et économique (CSE)■ Les référents éthiques de votre unité■ Les responsables hiérarchiques ou les RH■ Le numéro vert « qualité de vie au travail » mis en place par votre entreprise : il est gratuit et anonyme■ Les représentants du personnel ou une organisation syndicale	<ul style="list-style-type: none">■ L'inspection du travail■ Le défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr■ 116 006 : Aide aux victimes■ L'AVFT (Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail) : https://www.avft.org/■ 39 19 : Violences Femmes Info

Chacun a son rôle et tous doivent agir. C'est à vous de choisir selon les circonstances et les relations que vous avez, ou non, avec vos interlocuteurs en entreprise.

Pour aller plus loin

Vos représentants FO sont à votre écoute en cas de difficultés ou pour vous orienter.

La branche des IEG a mis à disposition une plateforme de formation et ressources sur le sujet : <https://egaliteprofessionnelle-ieg.fr/>

Les entreprises mettent également à disposition des formations et des guides.

Notre perception individuelle du sexisme est totalement subjective, car elle dépend aussi beaucoup de notre histoire personnelle et de notre sensibilité. Malheureusement, le sexisme est ancré dans nos sociétés depuis des lustres et est ainsi quasiment « admis ».

Il s'agit maintenant d'arrêter de jeter un voile sur ces agissements lorsqu'ils se déroulent et d'en minimiser les conséquences.

Pour FO, au-delà des affichages réalisés, il faut des actes concrets et du courage pour faire cesser ces agissements sexistes, quel qu'en soit l'auteur.

Continuons à agir sur tous les leviers permettant de lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes, car cette discrimination n'a plus sa place dans notre société.

